En bref

Hospitalisé, Hugues Salvan sera absent du procès

La nouvelle est tombée en tout début d'audience hier. Comme nous l'annoncions dans nos colonnes hier, la présence d'Hugues Salvan, ex-maire de Saint-Philippe, à ce procès était plus qu'incertaine. La confirmation est venue de son avocat, le bâtonnier Georges-André Hoarau. Au vu de son état de santé, ce prévenu ne pourra pas assister aux débats. Il est actuellement hospitalisé et doit le rester jusqu'au 26 mars selon le certificat présenté hier au tribunal.

Une cinquantaine de partisans

Un dispositif de sécurité renforcé avait été prévu par la police. Mais, hier matin, les partisans du maire ne sont pas venus en masse. Rien à voir en tout cas avec des procès impliquant des personnalités politiques PCR de premier plan. Une cinquantaine de « *supporters* » était présente devant le palais de justice et est restée très disciplinée. Et dans la salle d'audience, la présidente n'est intervenue qu'une seule fois pour réclamer le silence.

Michel Fontaine tendu

Selon l'un de ses proches, ce procès représente une épreuve difficile pour le maire de Saint-Pierre. Michel Fontaine est d'ailleurs apparu tendu dès le début de l'audience. Ce procès lui a interdit de faire campagne pour les cantonales, a rappelé son avocat Me Daoud en soulignant que d'autres avaient bénéficié de la « *tradition républicaine* ». Allusion aux renvois des procès Hamilcaro et Hoarau. Surtout, selon un élu UMP, le maire de Saint-Pierre considère que cette affaire est une tache qui souille son honneur, sa carrière politique et son engagement. Un épisode qui a profondément marqué son père décédé au cours de l'instruction.

La CIVIS des deux côtés du prétoire

Curiosité de ce procès, la CIVIS est représentée à la barre des prévenus et sur le banc des parties civiles. Son président, Michel Fontaine, a en effet mandaté un avocat pour que les intérêts de la CIVIS, qui peut faire valoir qu'elle a perdu des fonds publics, soient défendus. Une décision tout à fait logique pour Me Jacques Belot. Mais ce dernier, contrairement à certaines parties civiles durant le procès Chirac, n'est quand même pas monté sur ses grands chevaux pour accuser la défense et ses QPC de manœuvres dilatoires afin d'empêcher le procès.

Michel Fontaine, premier à s'expliquer sur l'origine de la Semita

Les questions prioritaires de constitutionnalité, qui pouvaient remettre en cause la tenue du procès sur les marchés truqués de la Civis, n'ont pas abouti. L'audience sur le fond de l'affaire a donc démarré hier en milieu d'après-midi. Les premiers débats ont porté sur la genèse de la Semita.

Textes : Etienne Mvé et Jérome Talpin
Photos : Ludovic Laï-Yu et Jean-Claude François

SAINT-PIERRE

Le suspense est tombé à 14 h 30, hier. En quelques mots, Nathalie Ramage a mis fin au doute. En ne transmettant pas les questions prioritaires de constitutionnalité (QPC) à la Cour de cassation, qui pouvaient remettre en cause la tenue de l'audience, la présidente du tribunal et ses assesseurs ont tranché : le procès des marchés truqués de la Civis peut continuer. Et les quelques échanges d'hier laissent présager des échanges nourris pendant toute la durée des débats, prévus jusqu'à lundi prochain.

La tentative de Me Gangate d'imposer des questions prioritaires de constitutionnalité (QPC) a échoué. L'avocat du président de la Civis a rejeté les accusations de « manœuvres dilatoires » en visant le procureur de Saint-Pierre.

POMPE À FRIC »

Michel Fontaine, maire de Saint-Pierre et président de la Civis, a été l'un des premiers à devoir s'expliquer parmi les neuf prévenus. Le tribunal est revenu sur la genèse de la Semita, une société d'économie mixte créée en mai 2002 pour gérer le parc informatique de la Civis. Le procureur, Raphaël Balland, a tout d'abord cherché à savoir si Hugues Salvan, maire de Saint-Philippe, a reçu « *des promesses* » quand sa commune a quitté la Civis, fin 2002. Pour des raisons de continuité territoriale, Saint-Philippe ne pouvait pas rester au sein d'une communauté d'agglomération à laquelle n'appartient pas Saint-Joseph. D'où la création, le 19 février 2003, du Syndicat mixte de coopération du Sud (SMCS) qui regroupe les communes de la Civis et Saint-Philippe.

Hugues Salvan prend d'emblée la tête de ce syndicat et récupère, sur décision de la Civis, la compétence informatique qu'il a toujours revendiquée. Un transfert qui se fait au détriment de la Semita, quelques mois seulement après sa création. Une société que les enquêteurs ont définie comme « *une coquille vide* » mais qui a participé à la signature de trois marchés truqués pour un montant d'environ 10 millions d'euros. En filigrane, le procureur a donc cherché à savoir si Hugues Salvan était déjà assuré de reprendre cette compétence informatique et si, comme l'a déclaré le maire de Saint-Philippe lors de ses auditions, la Semita n'a servi que « *de pompe à fric* ». Le tout orchestré par un Michel Fontaine qui, en tant que président d'une Civis détentrice de 75 % du capital de la Semita (66 % en actionnariat direct et 9 % via une autre société), aurait placé un de ses proches à la tête de cette Sem. En l'occurrence Willy Caderby, ancien conseiller municipal de Saint-Pierre et vice-président de la Civis, devenu PDG de la Semita dès sa création officielle en septembre 2002.

Un arrangement que les intéressés - sauf Hugues Salvan, absent de l'audience - ont réfuté en bloc hier. Pour Michel Fontaine, « *avec la création de ce syndicat, Saint-Philippe avait juste la garantie de ne rien perdre sur la participation communautaire dans l'environnement ou le transport scolaire (soit des compétences déjà prises en charge par la Civis). Ce syndicat devait aussi prendre une compétence propre, c'est lui qui a choisi l'informatique à ce moment-là* ». Mais un détail trouble le procureur. Les négociations sur le départ de Saint-Philippe de la Civis, qui écartait Hugues Salvan d'une présidence de la Semita qu'il convoitait, ont débuté « *en septembre ou octobre 2002* », selon Willy Caderby. « *Or,* relève le procureur, *le conseil communautaire de la Civis vous désigne comme potentiel candidat à la présidence de la Semita le 21 juin 2002* ».

JE NE MAÎTRISE PAS CES ÉLECTIONS »

Une date à laquelle Hugues Salvan pouvait encore se porter candidat. « *Alors pourquoi êtes-vous autorisé si tôt à postuler pour la présidence ?* », questionne le procureur. D'autant que l'ancien bras droit de Willy Caderby à la Semita, Mahmad Mallam Rashed Sajed, est catégorique à la barre : « *M. Caderby savait qu'il aurait un poste à la Semita dès la fin 2001, à l'époque où il a commencé à travailler sur ce projet de Sem* ». L'élection de ce président était-elle un jeu de dupes ? « *Je n'aurais pas pu imposer un président à cette Sem car je ne maîtrise pas ces élections,* martèle Michel Fontaine. *La Civis, en tant qu'actionnaire, ne fait que désigner un de ses administrateurs comme candidat à la présidence. Je savais qu'Hugues Salvan avait des velléités mais il ne s'est finalement pas porté candidat et a soutenu Caderby. Ensuite le vote se fait à bulletins secrets. Personne ne pouvait savoir qui serait président avant septembre 2002. Je ne peux pas faire la boue avant la pluie* ».

L'ancien bras droit de Willy Caderby à la Semita, Mahmad Mallam Rashed Sajed : « M. Caderby savait qu'il aurait un poste à la Semita dès la fin 2001 ».

Paroles d'audience

- « *Je suis impressionné par le talent de certains avocats en entendant autant de belles choses, avec autant de belles convictions sur la base d'autant d'inepties* ». Le vice-procureur Raphaël Balland au sujet des QPC de la défense.
- « *Je ne peux pas protester contre une mise en examen qui n'a pas été faite* ». Me Djalil Gangate défendant son exception de nullité
- « *M. Fontaine a déjà répondu à la question* ». Willy Caderby, sûr de lui, répondant au vice-procureur lui demandant si le maire de Saint-Pierre avait organisé son élection.
- « *M. Fontaine, je ne vois pas le mal partout* ». Le vice-procureur au maire de Saint-Pierre interrogé sur le départ de Saint-Philippe de la CIVIS.
- « *Si j'avais le pouvoir de décider pour toutes les communes, dont certaines étaient UDF, socialistes et communistes, j'aurais été quelqu'un de très fort* ». Michel Fontaine sur le vote du président de la Semita, poste revenu à Willy Caderby.
- *Là, on me dit que 1 + 1 + 0, 0001, ça fait 3* ». Me Gangate pour dire que les trois éléments constitutifs d'une infraction ne sont pas démontrés.
- « *La liberté des gens repose sur la globalité du générique* ». Me Anne-Marie Sagot s'en prenant aux « *faiblesses de l'instruction* ».